

Compte rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 04 Juin 2021 à 20H30

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de M. GIGAN Jean-Marie, Maire.

Étaient présents : MM. OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, Adjoints, CHRÉTIEN Christine, GEORGET Céline, HAY Jean-François, GUILLET Massilia, BENOIST Cédric, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PUEL Laurent, HUARD Elvis

Secrétaire : Cédric BENOIST

1. Approbation du Procès Verbal du 23 avril 2021

2. Demande de Fonds d'Accompagnement au Développement - Approbation du projet d'acquisition d'une tondeuse autoportée (délibération n° 021-2021)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les communes de La Roche-Neuville et de Houssay, ont fait le constat qu'elles ont respectivement de plus en plus de surfaces à tondre, et qu'en conséquence elles envisagent l'utilisation mutualisée d'une tondeuse autoportée performante.

Il précise que les communes de La Roche-Neuville et de Houssay sollicitent la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour l'acquisition du matériel susvisé pour un coût de 27 390 € HT, au titre du volet 2 du FAD "Aide aux communes pour l'acquisition et le prêt de gros matériels".

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier procédera à l'acquisition puis à la mise à disposition du matériel auprès des communes susvisées, étant exclue toute mise à disposition à un autre organisme ou collectivité, autre que les co-contractants susvisés.

Les communes veilleront à la garde et à la conservation du matériel mis à leur disposition pour les besoins de leurs activités.

La commune de La Roche-Neuville, en qualité de porteur du groupement, prendra à sa charge, pour le compte des autres communes, le montant de la redevance annuelle*, ainsi que l'ensemble des charges d'entretien, fluides, réparations et divers, au titre de l'utilisation du matériel.

* La redevance annuelle est égale à 1/25^{ème} du coût HT du matériel (27 390 €) mis à disposition, soit 1 095.60 €/an et ce de 2021 à 2025.

La commune de La Roche-Neuville, au nom du groupement, sollicitera chaque année auprès des autres communes du groupement la contribution financière due (redevance et frais divers).

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté de Communes et les communes concernées, définissant les modalités administratives et financières relatives à la mise à disposition du matériel susvisé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** l'opération "d'acquisition d'une tondeuse autoportée", telle que décrite ci-dessus, le montant du matériel s'élevant à la somme de 27 390 € ;
- **de désigner** la commune de La Roche-Neuville, comme porteur du groupement pour cette opération groupée entre les communes de La Roche-Neuville et Houssay;

- **d'approuver** la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et les communes ;
- **d'autoriser** la commune de La Roche-Neuville, en qualité de responsable du groupement à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier le volet 2 du F.A.D. ;
- **d'approuver** le règlement du FCATR ;
- **de lui donner tout pouvoir** pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

3. Demande de Fonds d'Accompagnement au Développement - Approbation du projet "Lecture publique"(délibération n° 022-2021)

Afin de faciliter le développement de la lecture publique, de fidéliser et d'étoffer l'offre, la municipalité souhaite renouveler et actualiser son fonds de livres mis à disposition dans la bibliothèque de HOUSSAY.

La communauté de communes du Pays de Château-Gontier propose une aide financière dans ce but.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural 2021-2023 et notamment du FAD (Fonds d'Accompagnement au Développement) - Volet 4 "Solidarité communautaire" (opération lecture publique).

Aussi, afin de contribuer au financement de cette opération, la commune de HOUSSAY va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du volet 4 du F.A.D. à hauteur de 775 € (correspondant à la population INSEE de la commune, soit 500 hab. x 1,55 € = 775 €).

L'aide de la Communauté de Communes sera égale à 50 % du reste à charge de la commune de HOUSSAY, subventions déduites, sur présentation de factures.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération "Lecture publique – renouvellement du fonds de livres", telle que décrite ci-dessus ;
- l'autoriser à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 775 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 4 du F.A.D. (lecture publique) ;
- d'approuver le règlement du FCATR ;
- lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve l'opération "Lecture publique – renouvellement du fonds de livres", telle que décrite ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 775 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 4 du F.A.D. (lecture publique) ;
- approuve le règlement du FCATR ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

4. Demande de participation financière pour la scolarisation des enfants hors commune pour l'année scolaire 2020/2021 (délibération n° 023-2021)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois enfants de la commune d'ORIGNE ont été scolarisés à l'Ecole publique de HOUSSAY – SAINT-SULPICE (2 enfants en primaire, et 1 enfant en maternelle), pour l'année scolaire 2020-2021, et qu'il convient de délibérer sur le montant de la participation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

Fixe la participation financière pour la scolarisation d'un enfant hors RPI Houssay – Saint-Sulpice, à la somme de 490 €

Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette pour la somme de 1 470 €.

5. Budget Annexe « Lotissement La Promenade » : Décision modificative 1

(délibération n°024-2021)

Suite au vote du budget, il convient de corriger une imputation budgétaire, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative :

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant
				658	-5.00		
				65888	+5.00		
total				total	0.00		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte la décision modificative 1 au budget annexe La Promenade de la commune telle que présentée ci-dessus ;

Charge Monsieur le Maire de son inscription au budget 2021 du lotissement « La Promenade »

6. Demande de financement dans le cadre du plan de relance régional 2021

(délibération n° 025-2021)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de relance d'investissement communal mis en place par la Région des Pays de la Loire. Le Conseil Régional souhaite renforcer le soutien aux communes en ayant voté un plan de relance de 50 000 000 €. Le dispositif nous permet de faire une demande de subvention à hauteur de 20 % du coût HT pour les communes de moins de 5 000 habitants.

L'objectif est de pouvoir accompagner les communes dans la relance de leurs projets suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, afin de stimuler l'investissement local.

Les projets susceptibles d'être soutenus sont des investissements, y compris les études préalables qui concernent tout équipement et service public, notamment les équipements de proximité qui joueraient un rôle de redynamisation.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter dans le cadre du plan de relance de la Région, une subvention d'un montant de 68 319,57 € pour le financement de projets sur l'année 2021 d'un montant de 341 597.86 € HT :

➤ Restauration du clocher de l'Eglise Saint Hilaire et de sa flèche, avec honoraires

Montant des travaux 231 990,00 €

Plan de financement

Fonds régional Plan de relance 20 % 46 398,00 €

DSIL 44.43 % 103 073,15 €

Autofinancement 35.57 % 82 518,85 €

➤ Installation d'une chaudière bois granulé au Groupe Scolaire

Montant des travaux 65 000,00 €

Plan de financement

Fonds régional Plan de relance 20 %	13 000,00 €
ADEME 33.85 %	22 000,00 €
Département 6.15 %	4 000,00 €
Autofinancement 40 %	26 000,00 €

➤ **Aménagement sécurité des abords du Groupe Scolaire – Rue de la Promenade**

Montant des travaux	17 997,80 €
---------------------	-------------

Plan de financement

Fonds régional Plan de relance 20 %	3 599,56 €
Amendes de Police 25 %	4 499,45 €
Autofinancement 55 %	9 898.79 €

➤ **Aménagement du terrain de loisirs avec l'installation d'un kiosque octogonal**

Montant des travaux	21 206,06 €
---------------------	-------------

Plan de financement

Fonds régional Plan de relance 20 %	4 241,21 €
Autofinancement 80 %	16 964,85 €

➤ **Rénovation du calvaire**

Montant des travaux	5 404,00 €
---------------------	------------

Plan de financement

Fonds régional Plan de relance 20 %	1 080,80 €
Autofinancement 80 %	4 323,20 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve la demande de subvention dans le cadre du plan de relance de la Région Pays de la Loire pour un montant de travaux HT de 341 597.86 € et une subvention sollicitée d'un montant de 68 319.57 € ;
- charge Monsieur le Maire d'établir la demande de subvention et de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Le Maire clôt la séance à 23H13